



Le CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)



Référentiel des activités professionnelles



Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance est **le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.**

➤ Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans **le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.** Il participe avec les autres professionnels, à **la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.**

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

A propos du RAP...

Le titulaire du CAP AEPE exerce son activité **dans trois secteurs** différents :

- école maternelle ou accueil collectif pour mineurs,
- établissement ou service d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans,
- le domicile.

Activités communes aux différents contextes d'exercice professionnel	1. Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages	1.1 Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation 1.2 Mise en œuvre d'activités d'éveil
	2. Prendre soin et accompagner dans les activités de la vie quotidienne	2.1. Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages 2.2. Application des protocoles liés à la santé de l'enfant
	3. Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels	3.1 Accueil de l'enfant et de sa famille 3.2 Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels
Activités spécifiques	4. Exercer son activité en école maternelle	4. 1 Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant 4.2 Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux
	5. Exercer son activité en EAJE et en ACM	5.1 Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
	6. Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maisons d'assistants maternels	6.1 Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel
		6.2 Sécurisation des espaces de vie de l'enfant 6.3 Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant 6.4 Elaboration des repas

A propos du référentiel de compétences...

Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel	Compétences communes transversales :
	T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement T5 - Organiser son action
Compétences spécifiques aux secteurs d'activité	Compétences communes de réalisation :
	RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages RC4 - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant
	RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
	RS3 - Négocier le cadre de l'accueil RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant RS5 - Elaborer des repas

Les épreuves de certification pour l'enseignement professionnel

- Une répartition des compétences et des savoirs en 3 blocs

EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES	T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
		T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée
	PRENDRE SOIN ET ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE	RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
		RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
		RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
		RC4 - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant
EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	INSCRIRE SON ACTION DANS LE RESEAU DES RELATIONS ENFANT- PARENTS- PROFESSIONNELS	T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
		T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
	EXERCER SON ACTIVITE EN ECOLE MATERNELLE EXERCER SON ACTIVITE EN EAJE ET EN ACM	RS 1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
		RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
		T5 - Organiser son action
EP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	EXERCER SON ACTIVITE A SON DOMICILE, CELUI DES PARENTS OU EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS	RS3 - Négocier le cadre de l'accueil
		RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
		RS5 - Elaborer des repas

DES PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Phases déterminantes de la formation, qui permettent d'appréhender concrètement l'organisation des établissements et services la petite enfance, d'apprendre à travailler en situation réelle, de s'insérer dans une équipe de professionnels et de mettre en œuvre, sous la responsabilité d'une personne qualifiée, tout ou partie des compétences définies dans le référentiel du CAP

14 semaines de PFMP sur le cycle de formation (7 + 7)

Etablissements et services d'accueil de la petite enfance, domicile privé de l'assistant maternel agréé, MAM, organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans

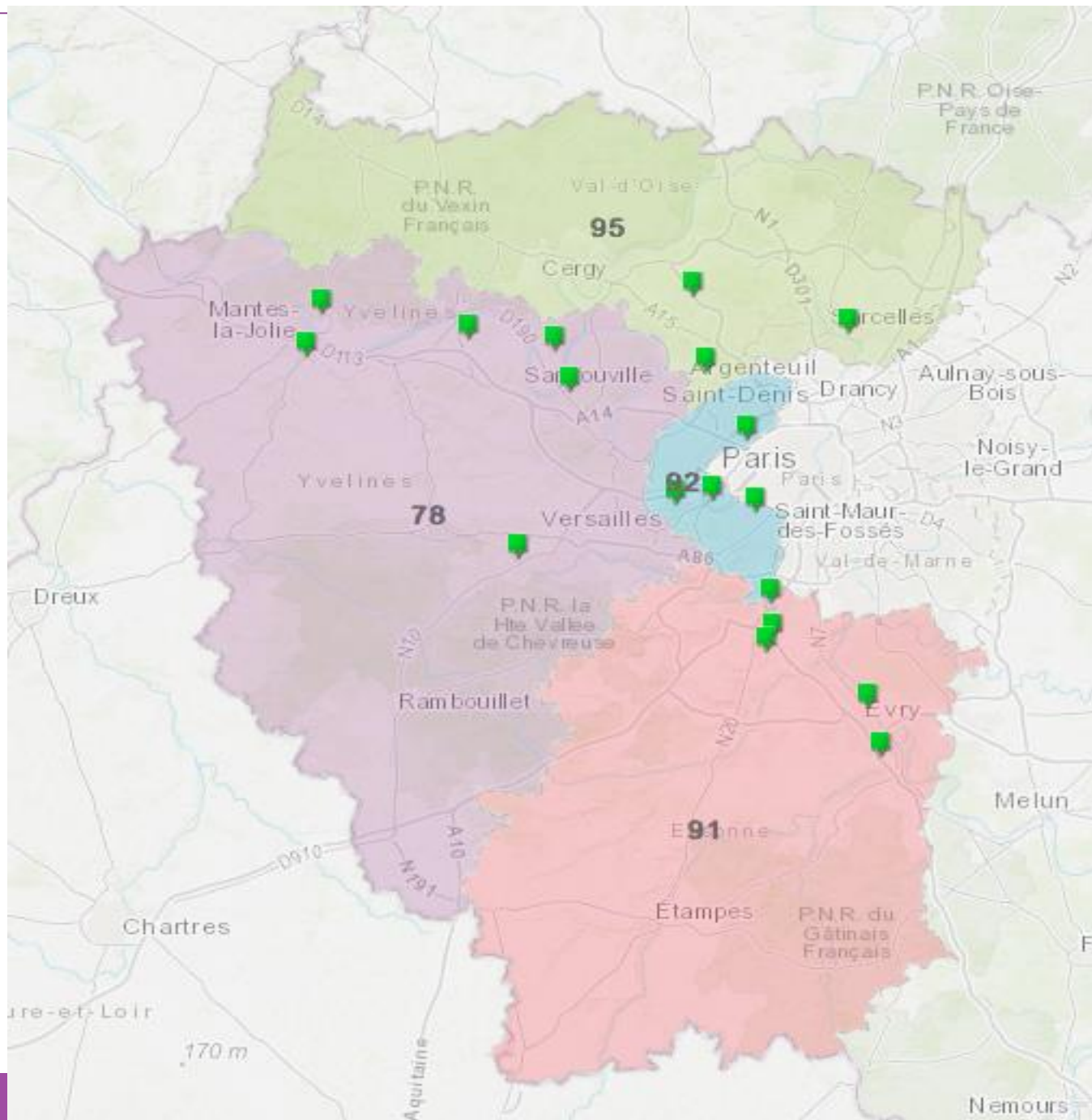
AEJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans

EP1 : accompagner le développement du jeune enfant

Ecole maternelle ou en AEJE ou en ACM (moins de 6 ans)

EP2 : exercer en milieu collectif

Carte des formations CAP AEPE





Le Baccalauréat professionnel

Accompagnement soins, services à la personne



**Baccalauréat
Professionnel
ACCOMPAGNEMENT
SOINS ET
SERVICE À LA
PERSONNE**

Quelles
compétences
auront les
titulaires du Bac.
Pro. A.S.S.P. ?

Quelles tâches
confier aux
stagiaires au
cours de leurs
P.F.M.P. ?

Quels emplois
pour les titulaires
du Bac. Pro.
A.S.S.P. ?



Accompagnement

Respect du secret professionnel

BIENTRAITANCE

Démarche de Soins

Rigueur

Équipe pluriprofessionnelle

Respect des procédures

Maturité

Profil professionnel des titulaires du Bac. Pro. A.S.S.P



- Le titulaire du Baccalauréat Professionnel A.S.S.P. option « structure » exercera ses fonctions auprès de personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance en structures collectives.
- Ses interventions s'inscriront dans le cadre d'**une approche globale de la personne et en étroite collaboration** avec les professionnels de santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels.
- Les activités pouvant être pratiquées auprès des différents publics seront :
 - des soins d'hygiène et de confort,
 - de l'aide dans les actes de la vie quotidienne,
 - permettre le maintien de la vie sociale,
 - des actions de promotion de la santé (en lien avec le projet d'établissement),
 - la participation à des activités de gestion.

Fonctions et activités confiées au Bac Pro ASSP



- **FONCTION A : COMMUNICATION – RELATION**

A1. Accueil, communication avec la personne, sa famille, son entourage :

Prise de contact avec la personne, recueil des demandes de la personne, communication verbale et non verbale contribuant au bien être de la personne, orientation des usagers vers les services ou personnels compétents, organisation de l'accueil...

A2. Traitement des informations :

Recensement et priorisation des informations à transmettre, diffusion de l'information aux destinataires concernés, classement et archivage des documents, rédaction de documents (notes, courriers...), mise à jour de dossier de suivi (hors contenu médical)...

A3. Animation et/ou participation aux réunions de travail :

Suivi d'une réunion (ordre du jour, convocations, liste d'émargement...), animation, interventions, participation aux échanges...

Fonctions et activités confiées au Bac Pro ASSP



- **FONCTION B : ORGANISATION - GESTION - QUALITE**

B1. Gestion des activités, participation à la gestion d'une équipe restreinte :

Planification de ses activités dans son champ d'intervention, participation à l'organisation du travail d'équipe...

B2. Participation à la formation et à l'encadrement de stagiaires – Accueil des nouveaux agents, des bénévoles :

Présentation du service, organisation des activités, accompagnement à la prise de fonctions des nouveaux agents, accompagnement des stagiaires...

B3. Participation au contrôle et la gestion de la qualité :

Repérage des anomalies ou dysfonctionnements dans les activités menées, proposition d'actions correctives, vérification d'une procédure...

B4. Gestion des stocks et des matériels :

Vérification des stocks, contrôle des livraisons, déclenchement des commandes...

Fonctions et activités confiées au Bac Pro ASSP

FONCTION C : REALISATION



C1. Maintien de l'hygiène des locaux, des équipements et des matériels : entretien du cadre de vie ou de l'environnement proche de la personne, tri et élimination des déchets, participation à la mise en œuvre de la politique de prévention des infections nosocomiales et infections liées aux soins...

C2. Participation à l'élaboration de projet individualisé : analyse de la situation de la personne (besoins, potentialités...), co-construction du projet, suivi du projet...

C3. Réalisation d'activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation : réfection et change de lit, installation de la personne (au fauteuil, au lit...), aide aux déplacements, à l'habillage, déshabillage, à la toilette...

C4. Conception et mise en œuvre d'activité d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale : proposition et conduite d'une activité, accompagnement dans les activités d'acquisition, de maintien ou de restauration de l'autonomie, activités de loisirs, d'animation, projet d'animation...

C5. Surveillance et alerte sur l'état de santé de la personne : observation du comportement et des habitudes de vie, des capacités motrices, repérage des signes de détresse...

C6. Préparation de collations, distribution de repas « équilibrés ou conformes à un régime et aide à la prise des repas : distribution des repas et collations, maintien ou remise en température des aliments, aide à la prise des repas, organisation de la distribution des repas...

C7. Education à la santé : repérage des besoins d'un public, participation à l'élaboration de supports de prévention, animation d'ateliers...

Quels emplois pour les titulaires du Bac. Pro. A.S.S.P ?



A l'issue de leur formation, les titulaires du Bac. Pro. A.S.S.P. auront grâce aux **22 semaines de P.F.M.P. ainsi qu'aux différents savoirs étudiés**, développés des compétences **en situations professionnelles et en présences d'usagers**.

A ce jour, une diversité d'emploi dénommés sous les terminologies suivantes, a été mis en relation avec les fonctions et les compétences acquises par les titulaires du Bac. Pro. A.S.S.P. :

- **Accueillant de personnes fragilisées, de personnes en situation de handicap** (milieu associatif, collectivité territoriale, résidence de personnes âgées, hôpitaux, cliniques...)
- **Assistant en soins et en santé communautaire** (hôpitaux, services ambulatoires, institutions de la santé et du social)
- **Gouvernante** (EHPAD, maisons de retraites, cliniques...),
- **Maitresse de maison** (maisons-relais, maisons d'enfants à caractères social, IME, EHPAD, foyers d'accueil médicalisé...),
- **Responsable d'hébergement** (hébergement médicalisé de personnes âgées),
- **Intervenant en structures d'accueil de la petite enfance** (accueil enfants de 3mois à 3 ans au sein d'établissements type crèches collectives).

DES PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL



Phases déterminantes de la formation, qui permettent d'appréhender concrètement l'organisation des établissements et services à domicile, d'apprendre à travailler en situation réelle, de s'insérer dans une équipe de pluri-professionnelle et de mettre en œuvre, sous la responsabilité d'une personne qualifiée, tout ou partie des compétences définies dans le référentiel du Baccalauréat (niveau IV)

22 semaines de PFMP sur le cycle de formation

Dont :

Option à domicile :

10 semaines au domicile privé.

- Familles
- Personnes âgées
- Personnes handicapées

Dont :

Option en structure

10 semaines auprès d'adultes non autonomes

- adultes handicapés
- Personnes âgées

Carte des formations Bac pro ASSP

